

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 9 MARS 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROUSSET-GOMEZ

21 - 03 - RÉMUNÉRATION DES AGENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIE C

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la base de rémunération de certains agents contractuels suite à la modification de la grille indiciaire de l'échelle C1 de rémunération.

Pour les agents contractuels de catégorie C rémunérés jusqu'à présent sur la base de l'indice brut 350 majoré 327, Monsieur le Maire propose de les rémunérer sur la base de l'indice brut 354 majoré 330.

La rémunération perçue par les agents sera proratisée en fonction de leur temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide, compte tenu de l'évolution de la grille indiciaire de l'échelle C1 de rémunération, de faire évoluer la rémunération des agents contractuels de catégorie C sur la base de l'indice brut 354 majoré 330,
- précise que les crédits suffisants seront prévus au budget,
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats de travail correspondants.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Affiché en Mairie le